

## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

La SAS FRIEDMANN a déposé une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de préparation et de conditionnement de vins sur le territoire situé ZAE de Florette, 212, chemin de Florette sur la commune de Sainte Cécile les Vignes (84290), (rubrique 2251 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) .

Cette demande sera soumise à une consultation d'une durée de quatre semaines sera ouverte en mairie de Sainte Cécile les Vignes, **du 13 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 2021 inclus.**

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera tenu à la disposition du public en mairie de Sainte Cécile les Vignes située Place Max Aubert à 84290 Sainte-Cécile-les-Vignes - le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et sur le site internet des services de l'État en Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr>

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie de Sainte Cécile les Vignes ou être annexées à ce registre, si elles sont remises par écrit. Le public aura également la possibilité, de faire parvenir ses observations directement à Monsieur le préfet de Vaucluse à l'adresse suivante : Services de l'Etat en Vaucluse -DDPP-SPRT- consultation du public – FRIEDMANN-84905 AVIGNON Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **ddpp-consultations@vaucluse.gouv.fr**

Le présent avis sera affiché en mairies de Sainte Cécile les Vignes, Lagarde-Paréol et Sérignan du Comtat , sur les lieux de la réalisation du projet et publié sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant la durée de celles-ci dans les mairies précitées.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande est le préfet de Vaucluse et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales éventuellement complété par des prescriptions particulières ou un refus.